

	Département de l'Isère		République française		Envoyé en préfecture le 29/03/2024
	N° 2024-24	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		Publié le 04/04/2024	Reçu en préfecture le 29/03/2024
28/03/2024	Demandes de subvention auprès de partenaires financiers pour le projet de l'extension de la Médiathèque municipale				

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 12 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 15/03/2024.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 15/03/2024 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude (pouvoir de Vincent Choron). COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNING Bruno. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DEYRIEUX Caroline (arrivée à 18h05). LEMAITRE Sylvie (arrivée à 18h10). DULONG Aurélie (arrivée à 18h31). DUGUA Véronique (arrivée à 18h38).

Excusés : BARREL Natacha. CHORON Vincent (pouvoir à Jean-Claude Aime). MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Arlette Rozelier, secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet de l'agrandissement de la Médiathèque municipale avec accès PMR s'inscrit dans un projet global de réaménagement du centre village avec la création :

- D'une place arborée
- D'un immeuble avec deux commerces
- D'un parvis avec des escaliers disposés en théâtre
- De nouveaux accès aux écoles maternelles et élémentaires qui seront ajoutés de part et d'autre de la nouvelle extension de la Médiathèque municipale
- D'une nouvelle aire de jeux programmée en face de la Médiathèque municipale

Il lui précise que :

- La Médiathèque municipale sort enfin du bâtiment de l'école et avec une coupure physique souhaitable pour sa visibilité auprès de tous les habitants, mais avec toujours une complémentarité et une proximité nécessaire.
- Le bâtiment, en forme de livre ouvert, attirera l'œil du futur lecteur pour l'amener vers ce monde merveilleux qu'est la lecture
- Ces modifications redéfinissent le projet de lecture publique porté par la municipalité dans la consolidation et dans la stratégie de conquête de nouveaux publics
- La démarche du projet d'ensemble au niveau du village doit se concrétiser à travers la médiathèque selon 3 axes principaux :
 - La consolidation de la position de la structure
 - L'optimisation du lieu avec la cohabitation des publics et le partage des espaces
 - Donner à la médiathèque municipale une identité forte autour de la BD adulte et jeunesse tout en conservant une mixité des collections
- Le rayonnement de la médiathèque municipale peut compter sur les 4 communes du Nord du territoire qui en sont dépourvues : Les Roches de Condrieu, St Clair du Rhône, St Prim, et St Alban du Rhône. Il peut aussi être rajouté la commune d'Auberives sur Varèze, voisine de Clonas.
- L'extension de la Médiathèque municipale répond donc aux deux besoins principaux déjà évoqués :
 - Augmentation de la surface pour mieux accueillir les publics et les collections. Celle-ci passerait de 50 à un peu moins de 120 m²
 - Nécessité de distinguer la Médiathèque municipale du bâtiment de l'école

Il lui rajoute que :

- Il s'agit donc de permettre la cohabitation de tous les publics par un meilleur partage des espaces

Il lui soumet que la commune peut prétendre à :

- Une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), dite Dotation Générale de Décentralisation (DGD) – Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales
- Une subvention du Département de l'Isère au titre du soutien aux réseaux de lecture publique des communes et des EPCI en ce qui concerne le projet de construction, extension et réhabilitation ou restructuration d'un équipement

Il lui rappelle le montant estimé de l'APD de l'extension de la Médiathèque municipale qui s'élève à 397 000 HT, et comprenant les travaux et les honoraires « MOe + Missions », a été approuvé précédemment lors de cette séance.

Il lui présente le plan de financement prévisionnel du projet de l'extension de la Médiathèque municipale, et lui demande de bien vouloir se prononcer sur la demande d'aide financière auprès de la DRAC et du CD38.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date de ce jour approuvant la phase Avant-Projet-Défini (APD) de la Médiathèque municipale pour un montant prévisionnel total arrêté à 397 000 € HT,

Vu le plan de financement prévisionnel du projet de l'extension de la Médiathèque municipale,

Considérant que la commune peut déposer des demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Département de l'Isère (CD38), pour le projet de l'extension de la Médiathèque municipale,

Considérant qu'une délibération avec plan de financement est nécessaire pour compléter les dossiers de demande de subvention,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sollicite une aide financière auprès de la DRAC et auprès du CD38 pour le projet de l'extension de la Médiathèque municipale,

Approuve le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous :

<i>Financement</i> « Extension de la Médiathèque municipale »	<i>Taux</i>	<i>Montant HT</i>
Etat – DRAC (DGD)	40 %	158 800 €
Département de l'Isère	30 %	119 100 €
Autofinancement communal	30 %	119 100 €
Total	100 %	397 000 €

Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier et à déposer, ou compléter, les dossiers en ligne pour les demandes de subvention auprès de la DRAC et du CD38.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,

Extrait certifié conforme par le Maire,

A Clonas sur Varèze, le 29 mars 2024,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Arlette ROZELIER